

# Assemblée générale extraordinaire



*10 octobre 2011*

# DOCUMENTS MIS À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

- Insertions publiées au B.A.L.O. les 5, 7 et 23 septembre 2011 ;
- Insertion publiée dans les PETITES AFFICHES du 23 septembre 2011 ;
- Insertions publiées dans LES ECHOS des 5 et 23 septembre 2011 ;
- Copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires le 23 septembre 2011 ;
- Copie des lettres adressées aux commissaires aux comptes et aux représentants du comité d'entreprise le 23 septembre 2011, et des avis de réception ;
- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapport des commissaires aux comptes ;
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices ;

# DOCUMENTS MIS À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

- Liste des administrateurs et censeur et de leurs fonctions dans d'autres sociétés ;
- Texte des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration ;
- Statuts ;
- Liste des actionnaires ;
- Pouvoirs des actionnaires représentés, formulaires de vote par correspondance, certificats des intermédiaires habilités ;
- Feuille de présence certifiée par le bureau (déposée avant le vote des résolutions).

# ORDRE DU JOUR

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapport des commissaires aux comptes ;
- Réduction de capital d'un montant maximum de 41 666 666,00 euros par voie de rachat par la société de ses propres actions suivi de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif ;
- Pouvoirs.

# Opération financière soumise à l'approbation de l'assemblée



## Offre Publique de Rachat d'Actions

*10 octobre 2011*

# Modalités de l'OPRA

## ■ Prix de l'offre : 30 euros par action

- ✓ Le prix de l'offre représente une prime de 29 % sur la moyenne un mois constatée le 31 août 2011
- ✓ Un expert indépendant, Ricol Lasteyrie, s'est prononcé positivement sur le caractère équitable du prix

## ■ Montant : 1,25 milliard d'euros

- ✓ 11,7 % du capital<sup>(1)</sup>, soit 15 % de la capitalisation boursière au 30 août 2011<sup>(2)</sup>
- ✓ Les actions apportées seront annulées

## ■ Financement : utilisation des disponibilités du groupe Bouygues

## ■ Confiant dans les perspectives de Bouygues, SCDM n'apportera pas ses titres à l'offre

(1) Sur la base du nombre d'actions au 30/08/2011

(2) Avec une hypothèse d'apport de 100 % des actions visées

# Calendrier indicatif de l'opération envisagée

## *Dates clefs*

<b>31 août 2011</b>	Annonce de l'OPRA
<b>20 septembre 2011</b>	Remise du rapport de l'expert indépendant, Avis motivé du conseil d'administration de Bouygues sur l'offre Dépôt du projet d'offre
<b>4 octobre 2011</b>	Déclaration de conformité de l'offre par le collège de l'AMF
<b>10 octobre 2011</b>	Assemblée générale extraordinaire de Bouygues
<b>17 octobre - 7 novembre 2011</b>	Période d'ouverture de l'offre
<b>Mi-novembre 2011</b>	Publication des résultats de l'offre

# Motifs de l'OPRA (1/2)

## ■ Une action Bouygues sous-évaluée

- ✓ Recul du cours de 27 % du 1<sup>er</sup> juin au 30 août 2011, veille de l'annonce de l'opération



- ✓ Capitalisation boursière<sup>(1)</sup> inférieure aux fonds propres comptables (soit l'équivalent de 24,6 euros par action)<sup>(2)</sup>
- ✓ Valorisation implicite au cours du 30 août 2011 : 3,2x EBITDA 2011<sup>(3)</sup>

## ■ Une structure financière très saine

- ✓ Ratio d'endettement de 23 % à fin 2010, divisé par 2 depuis fin 2008
- ✓ Une très grande liquidité : 8 Md€ de trésorerie disponible à fin juin 2011
- ✓ Absence d'échéance obligatoire avant 2013

## ■ Des métiers capables d'autofinancer l'essentiel de leur développement

(1) Sur la base du cours au 30/08/2011 soit 23,085 euros

(2) Sur la base des fonds propres part du Groupe de 9 milliards d'euros au 30/06/2011

(3) Base consensus - source FactSet

# Motifs de l'OPRA (2/2)

Dans ce contexte, l'OPRA est donc

## ■ Une décision de bonne gestion financière pour Bouygues...

- ✓ La trésorerie du Groupe est rémunérée à 1 %, à comparer à un rendement de l'action de 5 % sur la base du prix d'offre et de 7 % sur la base du cours actuel

## ■ ...et un projet bénéfique pour tous les actionnaires du Groupe

- ✓ Chaque actionnaire reste libre d'apporter ou non ses titres à l'offre
- ✓ Pour les actionnaires qui le souhaitent, l'OPRA offre une opportunité de liquidité avec une prime, dans un cadre équitable
- ✓ Pour les actionnaires désireux d'accompagner le Groupe dans la durée, l'opération sera fortement relative sur le BNPA<sup>(1)</sup> dès 2011

(1) Calculé sur la base du consensus FactSet de résultat net part du Groupe, diminué de l'impact en année pleine des frais financiers après impôts liés à l'opération

# Impacts de l'OPRA

- **L'offre sera fortement relative sur le bénéfice net par action**
  - ✓ Impact limité sur les frais financiers : 26 millions d'euros<sup>(1)</sup> avant impôt en année pleine
  - ✓ 41,7 millions d'actions annulées<sup>(1)</sup>
  - ✓ Impact relatif d'environ 11 %<sup>(1)</sup> sur le BNPA<sup>(2)</sup> dès 2011
- **La structure financière de Bouygues restera solide**
  - ✓ Endettement net pro forma à fin 2010<sup>(1)</sup> : 3,7 Md€ post-OPRA (2,5 Md€ avant OPRA)
  - ✓ Ratio d'endettement pro forma à fin 2010<sup>(1)</sup> : 40 % post-OPRA (23 % avant OPRA)
- **L'opération n'aura pas d'impact significatif sur le coût de financement du Groupe**
- **Les équilibres financiers et les marges de manœuvre du Groupe resteront préservés**

***L'OPRA ne modifie pas  
la stratégie industrielle de Bouygues***

(1) Avec une hypothèse d'apport de 100 % des actions visées

(2) Bénéfice net par action 2011 calculé sur la base du consensus FactSet de résultat net part du Groupe, diminué de l'impact en année pleine des frais financiers après impôts liés à l'opération

# INTERVENTION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

# QUESTIONS ET RÉPONSES

# VOTE DES RÉSOLUTIONS

# Assemblée générale extraordinaire



*10 octobre 2011*

# PROJET DE RÉSOLUTIONS

## **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

**Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 41 666 666,00 euros par voie de rachat par la société de ses propres actions suivi de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif**

# DEUXIÈME RÉOLUTION

## Pouvoirs

# Assemblée générale extraordinaire



*10 octobre 2011*